



Le bulletin municipal

COMMUNE DE PONTFAVERGER-MORONVILLIERS

Avril
2021
N°3

Chers concitoyens,

Nous .

Le Maire, Damien Girard

Conseil Municipal du 06 avril 2021 :

- Vote des taxes 2021
- Vote des budgets 2021
- Extension réseau assainissement
- Charte de laïcité
- Annulation loyers - Covid
- Vente de bois
- Cérémonie 8 mai 2021
- Fleurissement 24.04.21
- Propreté parc et village
- Aménagements cimetière
- Elections départementales et régionales
- Agenda fêtes du village
- Projet complexe sportif
- Chasse aux œufs 2021
- Don de paillis
- Calendrier déconfinement Covid
- Analyse d'eau
- Permanence du trésor public
- Moustique tigre
- Dépistage Covid 10.05.21

- Vote des taxes 2021

Considérant les propositions budgétaires établies pour l'exercice 2021, le Maire rappelle que suite à la réforme de la taxe d'habitation, il n'appartient plus au Conseil Municipal de délibérer sur un taux d'imposition. Il propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal décide de fixer les taux des taxes locales comme suit :
TFPB : 35.47 % (dont 15.51%, taux départemental 2020, taux communal à 19.96 % comme 2020) TFPNB : 8.36 %

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres, 17 voix POUR

- Vote des budgets 2021

Des projets de budget (général et CCAS) sont soumis aux membres du Conseil Municipal, qui signent le budget 2021 avec les chiffres suivants :

BUDGET GENERAL :

Recettes fonctionnement : 2 263 707,00 €

Recettes investissement : 1 516 414,00 €

Dépenses fonctionnement: 2 263 707,00 €

Dépenses investissement: 1 516 414,00 €

BUDGET CCAS :

Recettes fonctionnement : 33 676,00 €

Dépenses fonctionnement: 33 676.00 €

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres, 17 voix POUR

- Déclaration d'intention du Grand Reims – Extension du réseau d'assainissement

Il convient de solliciter le Grand Reims pour deux extensions du réseau d'assainissement sur la commune, rue Saint Brice et rue du Chapitre.

L'objectif est d'éviter des branchements successifs et parallèles, avec interventions successives sur les voiries. Ces extensions permettraient de rendre constructibles jusqu'à 8 parcelles.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres, 17 voix POUR

Prochain conseil le
11 mai 2021 à
19h30 à la Mairie.

- Charte de laïcité

Considérant que le principe de laïcité, consacré par les différents textes fondateurs de notre République garantit la liberté de conscience, la neutralité de l'Etat à l'égard des religions et l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion.

Considérant la volonté de la commune de Pontfaverger-M. de rappeler au travers d'une charte la signification du principe de laïcité ainsi que sa portée. Considérant que la commune de Pontfaverger-M. souhaite également réaffirmer son attachement au principe de laïcité au travers de cette charte, ainsi que celui de ses partenaires.

Considérant que le soutien financier de la commune de Pontfaverger-M. aux associations sera désormais conditionné à la signature de la charte.

Considérant que les associations soutenues par la commune de Pontfaverger-M. s'engagent, en signant la charte, à respecter le principe de laïcité dans l'organisation de leurs activités.

Considérant qu'en cas de non-respect de la charte, la commune de Pontfaverger-M. pourra retirer la subvention attribuée.

Le Conseil Municipal décide d'adopter la charte de la laïcité de la commune de Pontfaverger-M., la charte de laïcité sera jointe aux dossiers de demande de subvention dès l'année prochaine

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres, 17 voix POUR.

- Annulation de loyers communaux – COVID 19

Le Maire expose que, dans le cadre de la crise sanitaire actuelle et du nouveau confinement qui a lieu du 03 avril au 03 mai 2021, un grand nombre de professionnels sont en difficultés du fait de la chute de leur activité.

Certains sont locataires de leur local professionnel auprès de la commune.

La commune dispose donc d'un levier pour les aider à nouveau à traverser cette période exceptionnelle.

Afin de les soutenir dans cette période économique difficile, le Maire propose de suspendre l'appel de loyer pour le mois de mai 2021 aux locataires suivants : Sté EMMA (institut de beauté), Mme GOUBLOT Audrey (bio-énergéticienne) et l'Association GAVROCHE (micro-crèche).

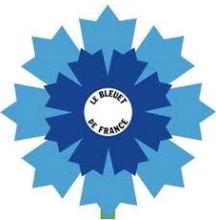
Le Conseil Municipal décide d'annuler les loyers pour le mois de mai 2021 pour ces 3 locataires dont l'activité a été touchée du fait du COVID 19.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres, 17 voix POUR.

- Vente de bois

Nous avons reçu 3 enveloppes pour la vente du bois situé au-dessus des établissements JAUJOU : M BARRE, M CARVALHO et M DEFFERRARD.

L'offre la mieux-disante est celle de M Marc DEFFERRARD, d'un montant de 450 € correspondant à une estimation de 15 stères.



Cérémonie du 8 mai 2021

Compte tenu de la situation sanitaire, la cérémonie du 8 mai ne sera pas ouverte au public et se tiendra de façon restreinte.

Un dépôt de gerbe et un discours officiel seront réalisés par des élus communaux en respectant les mesures de distanciation.

Un reportage photo sera publié dans le prochain bulletin municipal et sur le Facebook de la commune.

Comme chaque année vous pouvez faire un don au Bleuets de France.

Le Bleuets de France est le symbole de la mémoire et de la solidarité, en France, envers les anciens combattants, les victimes de guerre, les veuves et les orphelins.

La vente de bleuets les 8 mai et 11 novembre servent à financer des œuvres sociales leur venant en aide.

Pour faire un don : <https://www.boutique-bleuetsdefrance.fr>

Présents au Conseil Municipal :

- BESSON Dominique
- BRAU François-Xavier
- CERCEAU Sophie
- COURTY Aline
- COUSINAT Karen
- DELAVACQUERIE Nathalie
- DEMONGEOT Benoît
- ETCHEVERRY Marie-France
- GAPE Amélie
- GIRARD Damien
- GOUYON Emmanuel
- LANOTTE Frédéric
- LECLERC Manuel
- MAHUT Corinne
- PRÉVOST Dany
- USALUPPI Mélodie

Absents excusés avec pouvoirs transmis

- BUAT Frédérique (pouvoir transmis)
- CLAUDE Ludovic
- GIRARD Amaury

Bibliothèque municipale

Horaires habituels d'ouverture :

Fermée le samedi 15 mai (pont de l'ascension)

- Mardi de 10h à 12h
- Mercredi de 14h à 17h
- Jeudi de 15h à 17h30
- Attention couvre feu et modification des horaires**
- Samedi de 10h à 12h

Catalogue en ligne <http://pontfaverger-moronvilliers-pom.c3rb.org/>

Fleurissement intergénérationnel du 24 avril

La commission Fleurissement, composée d'élus, de bénévoles et de plusieurs enfants du Conseil Municipal Des Jeunes se sont réunis samedi 24 avril afin de planter des fleurs et arbustes vivaces, dans différents parterres et pots du village.

Plusieurs nouveaux parterres ont été mis en place, rue de Reims et devant le cimetière. Plusieurs bénévoles ont également participé au désherbage de plusieurs sites.

Les enfants ont apprécié cette matinée et découvert des bases de jardinage.

Ce travail est le résultat de plusieurs rencontres de travail de l'équipe, les vivaces ont été privilégiées pour éviter les plantations annuelles plus onéreuses et limiter les arrosages.

Le soleil, la bonne humeur et le courage de tous étaient au rendez-vous, merci encore aux participants.

Si certains Pontfabriciens souhaitent participer à l'arrosage et au désherbage des pots ou massifs à proximité de leur domicile, merci de prendre contact avec la mairie afin d'aménager ce partenariat avec les agents communaux.



Merci également de préserver les parterres notamment en vous stationnant, nous avons été contraints de protéger celui de la rue de Reims.

Propreté du village notamment au parc communal

Nous tenons à faire un rappel au civisme de chacun afin de maintenir notre village propre.

Plusieurs poubelles sont disposées un peu partout dans nos rues.

Propreté et respect du parc sont aussi demandés car trop de manque de savoir vivre de certains, nous ont été rapporté au grand désespoir des enfants et habitants qui souhaitent profiter d'un parc propre et sécurisé.



Aménagement du cimetière

Des aménagement ont été réalisés au cimetière.

Des dalles en cailloux lavés ont été mis en place au niveau du 2^{ème} columbarium, ainsi qu'au niveau des poubelles.

Des palissades, au stockage poubelles, ont également été installées.



ÊTES-VOUS BIEN INSCRIT SUR LES LISTES ÉLECTORALES ?

POUR LE SAVOIR :

1/ Rendez-vous sur www.demarches.interieur.gouv.fr, rubrique « Élections » sur le service en ligne « Interroger sa situation électorale »

2/ Renseignez la commune où vous pensez être inscrit ainsi que vos informations personnelles (nom de naissance, tous vos prénoms, date de naissance)

3/ Vous obtiendrez ainsi la confirmation de votre inscription dans cette commune. Si ce n'est pas le cas, et que vous découvrez que vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales, vous pouvez : - contacter votre mairie



Elections régionales et départementales

2 bureaux de vote dissociés pour chacune des élections seront ouverts de 8h à 18h

pour les scrutins des 20 et 27 juin 2021, à la salle polyvalente.

Les inscriptions sur les listes électorales sont possibles jusqu'au 14 mai 2021.

Fêtes dans le village

La Fête patronale 2021 est une nouvelle fois contrainte d'être annulée en lien avec le Décret du Ministère des Solidarités et de la Santé du 15 décembre 2020, pour des raisons sanitaires. Dans le bulletin précédent, nous vous avons annoncé que le 19 juin prochain serait prévu la fête de la Saint Jean suivie de la fête de la musique.

Nous sommes également dans l'obligation d'annuler cette manifestation au regard des restrictions sanitaires de rassemblement et du couvre-feu maintenu.

Merci de votre compréhension. Cependant, nous envisageons au regard du calendrier de déconfinement l'organisation des fêtes du 13 et 14 juillet dans le village, les modalités de ces manifestations vous seront communiquées très prochainement.

Projet « complexe sportif »

La commission « Aires de jeux » s'est réunie avec 13 enfants du CMJ présents le mardi 20 avril 2021, accompagnés d'un maître d'œuvre paysager, pour faire les repérages sur site et préparer le cahier des charges du futur complexe sportif près du gymnase.

Vous retrouvez d'ici plusieurs mois un espace dédié aux grands enfants et adolescents comportant notamment un city parc fermé, un pumptrack, des

aménagements urbains et paysagers et la réhabilitation du terrain de foot du bas (en partenariat avec SLP foot).

A cette occasion, enfants et élus ont évoqué leurs attentes et besoins. Nous vous tiendrons régulièrement informés de l'avancée des travaux.



Chasse aux œufs 2021

Comme l'année dernière, la chasse aux œufs de Pâques, pour les enfants préalablement inscrits âgés de 2 ans au CM2, a eu lieu chez vous afin de respecter les mesures sanitaires. Les membres du CCAS (qui ont bravé la pluie) ont récupéré de magnifiques dessins en déposant les chocolats de Pâques. Merci aux enfants pour toutes leurs œuvres et tous leurs courriers adressés aux résidents de l'EHPAD de Vouziers, qui ont été ravis de ces attentions.



Mise à disposition gratuite de paillis

La commune met à disposition de ses habitants des copeaux de bois. Le paillage organique évite les mauvaises herbes dans les plantations et permet de maintenir l'humidité et donc de réduire les arrosages dans votre potager ou au pied de vos arbustes et arbres.

Première étape : 3 mai 2021

Fin des attestations et des restrictions de déplacement.

Deuxième étape : 19 mai 2021

Couvre-feu repoussé à 21h et réouverture des commerces, terrasses, musées, salles de cinémas et théâtres avec des jauges limitées.

Troisième étape : 9 juin 2021

Couvre-feu à 23h et réouverture des cafés et restaurants en intérieur et des salles de sport.

Assouplissement du télétravail, en concertation avec les partenaires sociaux au niveau des entreprises.

Quatrième étape : 30 juin 2021

Fin du couvre-feu.

Annonces gouvernementales

Le déconfinement se fera en quatre étapes progressives, du 3 mai au 30 juin, étapes qui seront conditionnées à la situation sanitaire dans chaque département. Ces mesures nationales pourront être tempérées par des « freins d'urgence » dans les territoires où le virus circule trop. Les indicateurs de surveillance sont les suivants : un taux d'incidence supérieur à 400 infections pour 100 000 habitants, une augmentation brutale du taux, un risque de saturation des services hospitaliers et de réanimation.

Analyse d'eau du 13.03.21

L'au d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. Les résultats sont consultables en mairie.



Impôt sur le revenu



Des questions sur votre déclaration de revenus ?

Un agent des Finances publiques y répond à la Mairie de Pontfaverger-Moronvilliers Place de la Mairie

Mardi 11 mai 2021
Jeudi 20 mai 2021
Jeudi 27 mai 2021

de 8h45 à 11h45

Gagnez du temps ! Pensez à apporter les justificatifs des revenus perçus en 2020, vos identifiants impots.gouv.fr ou FranceConnect et une pièce d'identité

Des agents des finances publiques répondent également à vos questions au

0 809 401 401

Service gratuit

7j/7

IMPOTS.GOUV.FR

L'impôt s'adapte à votre vie

DDFP de la Marne - 20/04/2021

Surveillance entomologique et lutte anti-vectorielle (LAV) en Grand Est

Participez à la surveillance du moustique tigre !

www.grand-est.ars.sante.fr

Le moustique tigre (*Aedes albopictus*) fait l'objet d'un suivi spécifique car il peut, dans certaines conditions très particulières, transmettre la dengue, le chikungunya ou le Zika*. Une fois implanté dans un secteur, il est très difficile de l'éliminer. Le dispositif de surveillance mis en place par l'Agence Régionale de Santé Grand Est, en lien avec des opérateurs habilités pour la surveillance entomologique et la lutte anti-vectorielle, vise à détecter précocement son implantation.

Reconnaître le moustique tigre



De nombreuses espèces de moustiques coexistent et peuvent être confondues. Voici des indices pour reconnaître le moustique tigre :

- Il est **très petit** (environ 5mm, soit plus petit qu'une pièce de 1 centime, ailes et trompe comprises) ;
- Il est **noir avec des rayures blanches (pas de jaune)** sur le corps et les pattes ;
- Il vit et pique le jour et en soirée (ce n'est pas lui qui vous empêche de dormir).

Signaler sa présence

Le moustique tigre est actif dès le printemps et jusqu'en novembre. Vous pensez avoir reconnu le moustique tigre ? Prenez-le en photo et signalez sa présence sur le portail : <https://signalement-moustique.anses.fr>

- Nos experts pourront ainsi confirmer l'identité du moustique (conservez-le si possible entre 2 couches de coton, au cas où nos experts en aient besoin ultérieurement).
- Votre aide permettra de localiser plus précisément les zones où le moustique tigre est implanté pour initier, si possible, les actions de lutte.

Agir pour se protéger et éviter sa prolifération

Chaque femelle moustique tigre pond environ 100 œufs par ponte. Au contact de l'eau immobile (même en petite quantité), ces œufs donnent des larves. C'est là qu'il faut agir !

PARTOUT ET MAINTENANT :

- Neutralisons les endroits où de l'eau peut se trouver (supprimons, rangeons, etc.), à l'intérieur comme à l'extérieur : seaux, fûts, coupelles des pots de fleurs, pneus usagés, encombrants, jeux d'enfants ;
- Vérifions le bon écoulement des eaux de pluie ;
- Couvrons hermétiquement les réservoirs d'eau avec un couvercle étanche, un voile moustiquaire ou un simple tissu ; bidons d'eau, citernes, bassins ainsi que les piscines hors d'usage.

* L'apparition de cas en métropole nécessite qu'un moustique tigre pique un malade revenant d'un pays où sévissent ces maladies et transmette le virus lors d'une 2^{ème} piqûre à une personne saine. A noter : il n'existe aucune preuve de transmission de la COVID-19 à travers les moustiques. La COVID-19 se transmet entre humains, via les gouttelettes respiratoires.

En savoir plus > sur notre site internet : www.grand-est.sante.fr

1. Collectivités territoriales > Sécurité sanitaire et salubrité > Espèces nuisibles à la santé > La lutte anti-vectorielle (LAV)
2. Grand public > Protéger votre santé > Espèces nuisibles à la santé > Moustique tigre et maladies vectorielles

COVID-19

FAITES-VOUS TESTER

SANS RENDEZ-VOUS, SANS ORDONNANCE & GRATUIT

LUNDI 10 MAI 2021 DE 9H30 À 12H00 ET DE 13H00 À 16H00

PONTFAVERGER-MORONVILLIERS (51490)
A LA SALLE POLYVALENTE GISELE ET PIERRE RODRIGUE

TEST ANTIGÉNIQUE

COMMENT SE DÉROULE LE TEST ?

- ① Le personnel soignant effectue un prélèvement dans le nez à l'aide d'un écouvillon.
- ② Le prélèvement est placé dans un flacon stérile et envoyé pour analyse.
- ③ Sous 30 minutes, le résultat vous sera donné.

MÊME SANS SYMPTÔMES, APPLIQUONS LES GESTES BARRIÈRES !

RÉSULTAT NEGATIF

Vous pouvez continuer à sortir en respectant les mesures barrières et le port du masque.

RÉSULTAT POSITIF

Le laboratoire analyse une seconde fois le test à la recherche de variantes de la Covid-19

- ▶ Vous vous isolez à domicile durant 10 jours et portez un masque en cas de présence d'autres personnes
- ▶ Vous êtes contacté(e) pour identifier les personnes contacts que vous auriez pu contaminer

